



Vérificateur général
de Gatineau

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE GATINEAU PRÉSENTE SON RAPPORT ANNUEL 2023 AU CONSEIL MUNICIPAL

Gatineau, le 30 janvier 2024 - La vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, Madame Johanne Beausoleil, présente son rapport annuel 2023 au conseil municipal.

GESTION DE L'EAU POTABLE

Pour la Ville de Gatineau, la gestion de l'eau constitue une activité majeure.

La prévision des besoins provient du Plan directeur d'aqueduc de 2010, qui a déjà 13 ans et qui n'a pas été mis à jour. La Ville de Gatineau a vécu depuis une intense période de développement. Heureusement, les mesures prises pour réduire la consommation par personne ont permis de contrebalancer cette croissance plus rapide que prévu en ce qui a trait au besoin de production.

« Le développement du réseau suscite un peu plus de questionnements. La planification s'avère plus complexe. L'urbanisation du territoire est fortement influencée par les choix des promoteurs et par les besoins du marché immobilier. Dans ce contexte, la mise à jour du Plan directeur et l'augmentation des efforts de concertation entre les enjeux de développement du territoire et les contraintes d'alimentation en eau de ces secteurs s'avèrent souhaitables, » explique Madame Beausoleil.

La conservation de la qualité tout au long de la distribution demeure également complexe. Certains contaminants comme le plomb et les trihalométhanes (THM) font l'objet de programmes de surveillance, mais nécessiteront éventuellement la mise en place de mesures supplémentaires visant à en réduire la présence. La présence d'eau jaune dans plusieurs secteurs de la Ville représente un important irritant pour de nombreux citoyens. Plusieurs investissements ont été réalisés et sont encore prévus pour faire face à ce problème qui persiste depuis plusieurs années. Pour maximiser les bénéfices de ces investissements, il serait pertinent de déployer une stratégie claire d'intervention pour régler le plus rapidement possible la situation.

Mon audit a révélé qu'un nombre important d'avis d'ébullition préventifs est transmis à la population. Cette pratique sécuritaire protège la santé des citoyens. En revanche, je crois qu'il serait pertinent de revoir les processus d'avis d'ébullition actuellement en vigueur afin de ne pas ternir l'image de la qualité générale de l'eau potable.

GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Cet audit a permis d'établir que la gestion de la consommation d'énergie des bâtiments et des autres installations ne peut être qualifiée de performante, parce que la Ville n'a pas mis en place suffisamment de mesures et de ressources pour améliorer son efficacité énergétique et que ses façons de faire ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques en cette matière.

Le processus de gestion de l'efficacité énergétique ne peut être considéré comme fonctionnel parce que les lacunes qu'il comporte touchent des aspects fondamentaux. La Ville n'est pas en mesure de démontrer la cohérence de ses actions ou de sa stratégie, ni qu'elle met toute en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe par rapport à son empreinte écologique. Une révision en profondeur doit être envisagée afin d'assurer l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources de la Ville.

« Tant que la Ville ne définira pas d'orientations spécifiques et d'objectifs mesurables pour le *Plan climat*, elle ne pourra prétendre que le plan contribue de manière tangible à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Dans l'état actuel des choses, la Ville n'a pas de plan d'action pour rendre le parc immobilier municipal moins énergivore et carboneutre. Elle ne coordonne pas efficacement les actions des intervenants qui doivent s'impliquer ni la répartition des responsabilités entre eux, ce qui amplifie la confusion quant à la mise en œuvre des actions du Plan. La Ville n'a finalement pas élaboré de mécanismes de reddition de comptes adaptés pour s'assurer du suivi de la réalisation des actions, de l'évaluation des résultats et du respect des échéances », poursuit Madame Beausoleil.

Les rôles et responsabilités à l'égard de l'efficacité énergétique des bâtiments ne sont pas définis ni attribués entre les services impliqués. Au surplus, il existe des écarts de perception concernant les responsabilités de chacun qui nuisent à l'efficacité des actions et à l'efficiencia des efforts. La définition et l'attribution des rôles et responsabilités à l'égard de la gestion énergétique des bâtiments, tout en s'assurant de leur compréhension commune, permettront une meilleure prise en charge des activités de gestion énergétique. En outre, les ressources consacrées à la gestion énergétique des bâtiments sont insuffisantes, ce qui ne permet pas à la Ville d'assumer l'ensemble des responsabilités relatives à une saine gestion de l'énergie.

Enfin, nous avons constaté que la Ville ne calcule pas le potentiel d'économie d'énergie de ses bâtiments alors qu'il en existe un et qu'il est considérable. La Ville ne réalise pas non plus d'audits énergétiques de ses bâtiments.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre de mes recommandations représente un enjeu pour la Ville. En effet, le taux d'application des recommandations émises entre 2016 et 2021 s'élevait à 48 %. Comme mentionné dans mon précédent rapport annuel, je considère que ce taux d'application est insuffisant pour assurer l'amélioration continue des services municipaux au bénéfice de la population gatinoise en favorisant l'économie, l'efficacité et l'efficiencia.

La mise à jour du taux d'application des recommandations émises entre 2016 et 2022 reflétera, je l'espère, les efforts faits par l'administration municipale au cours de la dernière année pour améliorer ce taux et démontrer sa diligence à mettre en œuvre les actions requises.

« Comme au cours des années antérieures, j'ai reçu l'entière collaboration de la haute direction de la Ville, de ses gestionnaires et des employés municipaux à l'occasion des audits réalisés. Je les en remercie à nouveau », conclut Madame Beausoleil.

N.B.: Pour toute demande d'entrevue, veuillez acheminer un courriel à verificateur.general@gatineau.ca.

- 30 -

Source : Johanne Beausoleil, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Gatineau
(819) 243-2303
verificateur.general@gatineau.ca